



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble Le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 08 août 2019

**Objet : Plan de mobilité des agents stationnant sur le site de l'Arénas.**

Monsieur le Maire, Monsieur le Président,

Nous souhaitons vous faire part de l'inquiétude exprimée par les agents qui travaillent sur le site de l'Arénas, et qui, afin de réaliser leurs missions de service public, stationnent actuellement, au quotidien, sur le parking du MIN.

En effet, la nouvelle de la fermeture de ce parking se répand depuis plusieurs mois, alors qu'à notre connaissance aucune annonce officielle n'a été faite par la Métropole.

Les agents concernés par cette éventuelle fermeture (alors que certains de leurs collègues, travaillant sur le site du MIN, bénéficient d'accès à d'autres parkings qui ne fermentaient pas leurs portes...) pourraient être alors invités à prendre le tramway, le bus, le train, venir à vélo, etc...

Cette solution, si elle était envisagée, entraînerait de graves disparités quant au traitement des agents.

C'est pour cette raison que nos élus du personnel ont explicitement demandé aux représentants du collège employeur, lors des Comités Techniques des 24 janvier, 14 mars et 25 avril 2019, la prise en compte des diverses situations des agents et l'élaboration d'un plan de mobilité sur le site de l'Arénas.

Aussi, le 25 avril 2019, Monsieur le Directeur général des Services a demandé à la direction des Ressources humaines la création d'un groupe de travail, avec les organisations syndicales, afin d'examiner les problématiques rencontrées (personnes à mobilité réduite, agents éloignés des transports en commun...) et d'y apporter des réponses.

Pour autant, à ce jour, ni nos élus, ni notre organisation syndicale, ni les agents de l'Arénas n'ont été associés à ces réflexions. Nous n'avons pas connaissance de l'avancement de ces travaux, des critères retenus pour l'attribution de ces places limitées de stationnement et des solutions envisagées.

Vous comprendrez aisément qu'en l'état, cette situation n'est pas acceptable.

Nous savons combien vous êtes convaincu de la nécessité d'un dialogue social de qualité et soucieux du bien-être des agents.

Aussi, nous vous demandons d'être associés au groupe de travail et aux discussions relatives à ce plan de mobilité des agents stationnant sur le site de l'Arénas.

Dans l'attente, veuillez agréer, Monsieur le Maire, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

P/ Le Syndicat CGT  
Le Secrétaire Général

  
Hugues JEFFREDO